

FAIRE LA LUMIÈRE SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN OBJECTIF FLAG

Juillet 2023

Ceci est une traduction française du webinaire '[Shining a light on the FLAG target-setting process](#)' que nous avons réalisé en mars 2023. Cette traduction est fournie à titre indicatif. Les entreprises doivent s'appuyer sur les SBTi Guidance and Tools pour fixer des objectifs basés sur la science..

ORGANISATIONS PARTENAIRES



United Nations
Global Compact



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



EN COLLABORATION AVEC

WE MEAN
BUSINESS
COALITION



SPEAKER



IMANE AIT AISSA
Junior Target Analyst
SBTi

AGENDA

Introduction et récapitulation	5 min
Détermination de la pertinence des objectifs FLAG	5 min
Demande de données	5 min
Processus de définition des objectifs FLAG	10 min
Études de cas	5 min
Conclusion	5 min

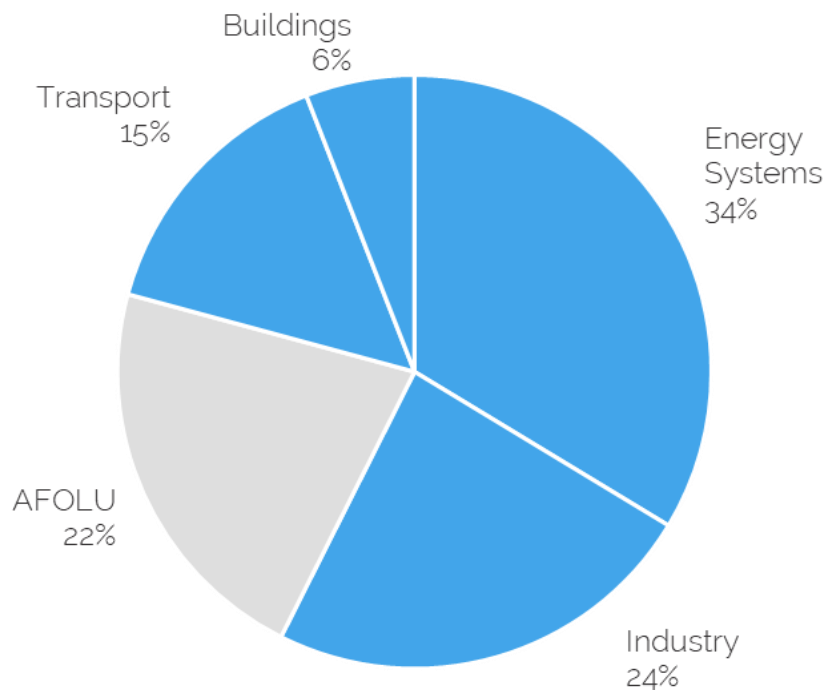
LE RÉFÉRENTIEL SBTi POUR LE SECTEUR FLAG ET LES VALIDATIONS À CE JOUR

RÉCAPITULATION

Le référentiel FLAG étend les validations de la SBTi pour inclure les émissions AFOLU (22 % des émissions mondiales).

Couverture de la SBTi avant le FLAG Guidance

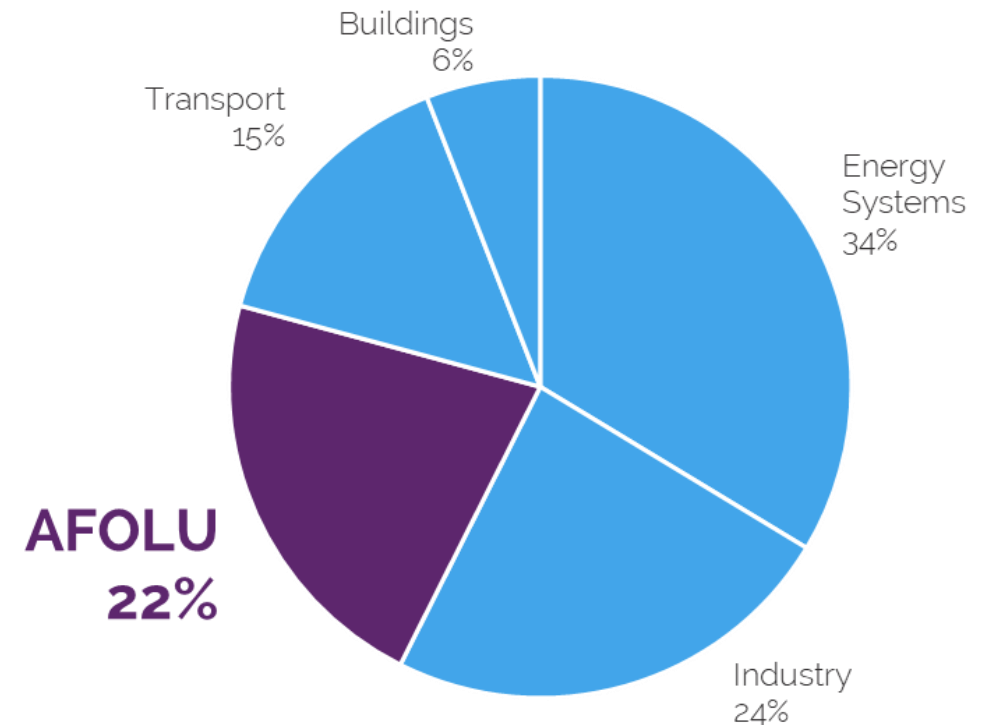
Le SBTi ne demande pas uniformément l'inclusion des émissions FLAG dans la définition des objectifs.



Data Source: IPCC AR6

Couverture de la SBTi après le FLAG Guidance

Les objectifs du SBTi couvrent de manière exhaustive toutes les catégories d'émissions de gaz à effet de serre de l'IPCC.



RÉCAPITULATION

Le référentiel FLAG et les progrès de validation des objectifs basés sur la science

- **Septembre 2022** : Lancement du référentiel et de l'outil de définition des objectifs basés sur la science pour le secteur Forêts, Terres et Agriculture (FLAG).
- **Décembre 2022** : Approbation des premiers objectifs basés sur la science FLAG lors de la première série de validations pilotes.
- **Janvier 2023** : Deuxième groupe des entreprises participant aux validations pilotes des objectifs FLAG invité.
- **Mars 2023** : Les validations pilotes des objectifs FLAG sont en cours pour sept entreprises dans les principaux secteurs désignés de FLAG.



CHRONOLOGIE DES VALIDATIONS DES OBJECTIFS FLAG

Nous sommes ici



2023

2024

2025

Q1

Q2

Q3

Q4

Q1

Q2

Q3

Q4

Q1

Q2

Q3

Q4

Pré-validations des
objectifs FLAG

Ouverture du pipeline - devient
obligatoire pour les entreprises
concernées de fixer des objectifs
FLAG

Les entreprises ayant des objectifs
validés sont invitées à fixer des
objectifs FLAG en utilisant la version
préliminaire du GHG Protocol Land
Sector and Removals Guidance

Les entreprises ayant des
objectifs validés sont tenues de
fixer des objectifs FLAG dans les
six mois suivant la publication
finale du GHG Protocol Land
Sector and Removals Guidance



Le [Guide Land Sector and Removals](#) du GHG Protocol sera
publié.

PREMIERS OBJECTIFS FLAG APPROUVÉS



RÉMY COINTREAU

Rémy Cointreau s'engage à réduire de 30,3 % d'ici 2030 les émissions absolues de GES du scope 1 et du scope 3 liées au secteur FLAG par rapport à l'année de référence de 2020. Rémy Cointreau s'engage également à maintenir l'absence de déforestation pour ses produits liés à la déforestation. Rémy Cointreau s'engage à réduire de 90% d'ici 2050 les émissions absolues de GES du scope 1 et du scope 3 liées aux activités FLAG par rapport à l'année de référence de 2020*. *L'objectif inclut les émissions et la séquestration de carbone liées à l'utilisation du sol.*



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

*Danone s'engage à réduire de 30,3 % d'ici 2030 les émissions absolues de GES du scope 1 et du scope 3 liées au secteur FLAG par rapport à l'année de référence de 2020**. Danone s'engage également à prévenir la déforestation pour ses produits liés à la déforestation, avec une date cible de 2025.*

***L'objectif inclut les émissions et la séquestration de carbone liées à l'utilisation du sol.*



DÉTERMINER LA PERTINENCE DE L'OBJECTIF FLAG POUR VOTRE ENTREPRISE

QUE COUVRENT LES OBJECTIFS FLAG ?

Catégories des émissions FLAG et de séquestrations

CO₂

Changement d'Utilisation des Sols Emissions (LUC)

- *Déforestation*
- *Dégradation forestière, y compris la conversion en plantations selon le GHG Protocol*
- *Conversion des zones humides côtières, y compris les mangroves, les herbiers marins et les marais*
- *Conversion/drainage/incendie des tourbières*
- *Conversion des savanes et des prairies naturelles*

CO₂ CH₄ N₂O

Gestion des Sols Emissions (non-LUC)

- Émissions entériques
- Sols inondés pour le riz de bas-fonds
- Gestion du fumier
- Incinération des déchets agricoles
- Utilisation d'engrais
- Résidus de culture
- Production d'engrais
- Machines utilisées en agriculture
- Transport de biomasse

Séquestration de Carbone (et stockage)

- *Restauration forestière / sylvopastoralisme se produisant sur des terres exploitées*
- *Amélioration de la gestion forestière en optimisant les durées de rotation et les stocks de biomasse, en pratiquant une exploitation forestière à faible impact, en améliorant les plantations et la gestion des incendies forestiers*
- *Séquestration du carbone par l'intégration de l'agroforesterie dans les terres agricoles et de pâturage*
- *Amélioration du carbone organique du sol en passant au contrôle de l'érosion, en cultivant des plantes à racines plus profondes, en réduisant le labour, en pratiquant le couvert végétal, en restaurant les sols dégradés et en utilisant des amendements de biochar*

CO₂

QUI DÉFINIT UN OBJECTIF FLAG

Ces secteurs:

- Produits forestiers et papetiers
- Production alimentaire - Production agricole
- Production alimentaire - Source animale
- Transformation alimentaire et de boissons
- Distribution alimentaire et de produits de première nécessité
- Tabac

Les entreprises des autres secteurs ayant des **émissions liées aux activités FLAG représentant plus de 20%** des émissions globales de l'entreprise sur les scopes 1, 2 et 3.

Que se passe-t-il si les entreprises tombent en dessous du seuil de 20% ? Le SBTi recommande (mais ne l'exige pas) qu'elles fixent un objectif FLAG.*

* Si une entreprise choisit de ne pas fixer d'objectif FLAG, les émissions liées aux activités FLAG doivent tout de même être incluses dans la portée globale de l'objectif et prises en compte, conjointement avec les objectifs énergétiques/industriels (non-FLAG).



STRUCTURE ET OPTIONS DES OBJECTIFS DE LA SBTi

STRUCTURE

Les objectifs FLAG **s'ajoutent** aux objectifs énergétiques/industriels.



Objectif énergétique /industriel

- Utilise les méthodes existantes de la SBTi.
- Couvre toutes les émissions hors-terres.



Objectif FLAG

- Utilise les nouvelles méthodes FLAG de la SBTi.
- Couvre toutes les émissions liées aux terres.

OPTIONS

Deux approches ont été définies pour le FLAG.

Approche sectorielle

pour les acteurs du côté de la demande.



Forets



Agriculture



Elevage



Demande

Approche par produit

pour les acteurs du côté de l'offre.

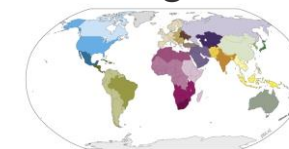
11 Commodities

Bois
Riz
Soja
Huile de palme
Boeuf
Produits laitiers
Porc
Volaille

×

26 Regions

Maïs
Blé
Cuir

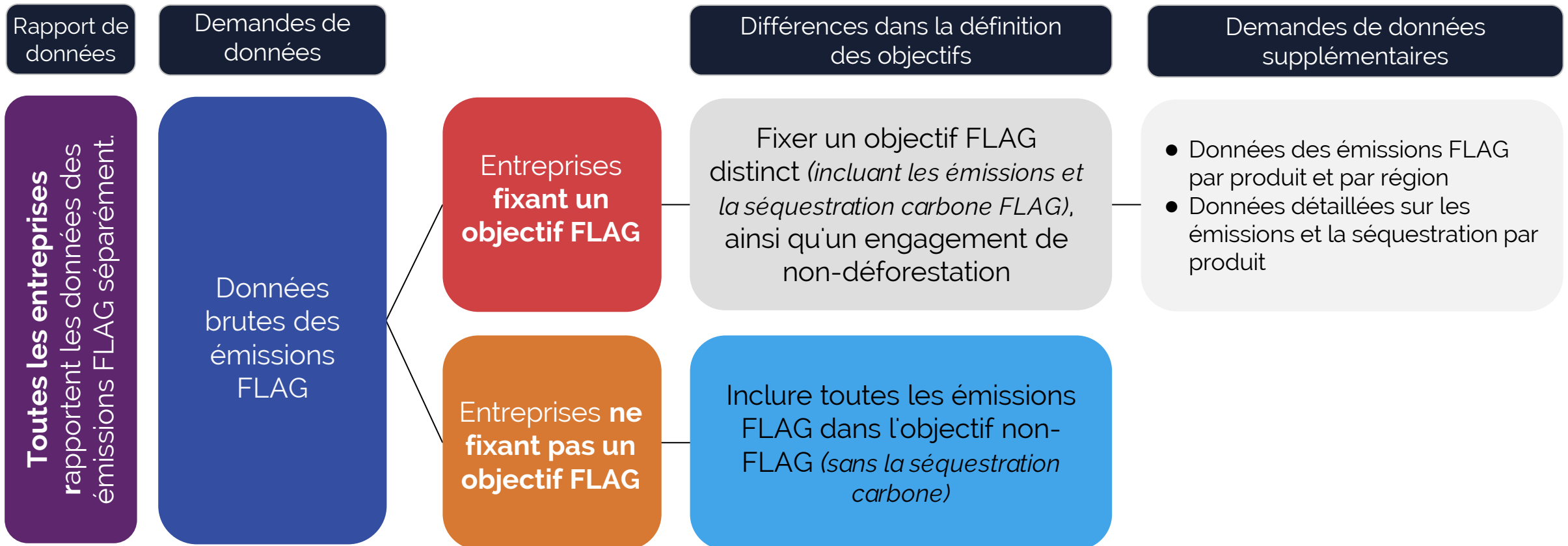


DEMANDE DE DONNÉES

DONNÉES LIÉES AUX OBJECTIFS FLAG

Target Submission Form

Annex Submission Form



POURQUOI LES DONNÉES DÉSAGRÉGÉES SONT NÉCESSAIRES

Données d'émissions FLAG et de sequestration carbone

- Toutes les entreprises qui fixent des objectifs basés sur la science via la SBTi doivent se conformer au [GHG Protocol](#). Étant donné que la maturité carbone d'une entreprise peut augmenter au fil des ans et passer aux données primaires, les informations sur l'année de référence sont mises à jour conformément aux exigences de mise à jour du GHG Protocol.

Données par produit et par région (pays)

- La SBTi valide les objectifs d'une entreprise en se basant sur les données de référence qu'elle a fournies. Étant donné qu'il existe un manque de mécanismes de vérification normalisés, dans le cadre du processus de validation de l'ambition, SBTi met en place une évaluation de la qualité des données de référence. L'amélioration de la qualité des données fait partie du projet [MRV](#) de SBTi actuellement en cours de développement, et cela couvre tous [les secteurs de la SBTi](#).



LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS FLAG

FORMULATION DES OBJECTIFS

Soumission des objectifs à court terme

Objectif(s) à court terme en matière d'énergie/industrie

[Entreprise] s'engage à réduire les émissions de GES **de scope 1 et 2** de 42% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020. [Entreprise] s'engage également à réduire les émissions de GES **de scope 3** de 25% sur la même période.

Objectif(s) à court terme FLAG

[Entreprise] s'engage également à réduire les émissions **de GES de scope 1 et 3 du secteur FLAG** de 30,3% sur la même période*. Enfin, [l'entreprise] s'engage à ne pas contribuer à la **déforestation** liée à ses produits, avec une date cible fixée à l'exercice financier 2025.

*L'objectif inclut les émissions et la séquestration de carbone liées à l'utilisation du sol.

Soumission des objectifs net-zéro (doit avoir des objectifs basés sur la science à court terme validés pour être éligible à la validation des objectifs net-zéro)

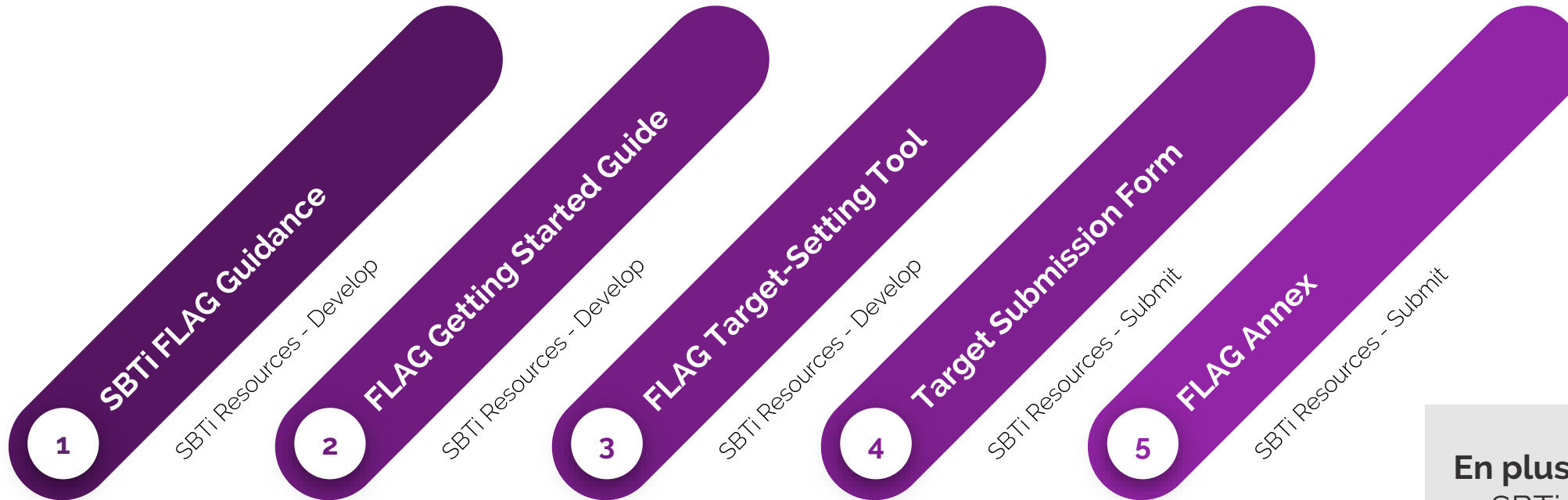
Objectif(s) à long terme en matière d'énergie/industrie

[Entreprise] s'engage à réduire les émissions de **GES de scope 1, 2 et 3** de 90% d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2020.

Objectif(s) à long terme FLAG

[Entreprise] s'engage également à réduire les émissions de **GES de scope 1 et 3 du secteur FLAG** de 72% d'ici la même période*. *L'objectif inclut les émissions et la séquestration de carbone liées à l'utilisation du sol.

RESSOURCES DISPONIBLES



Requis pour la soumission
de l'objectif FLAG

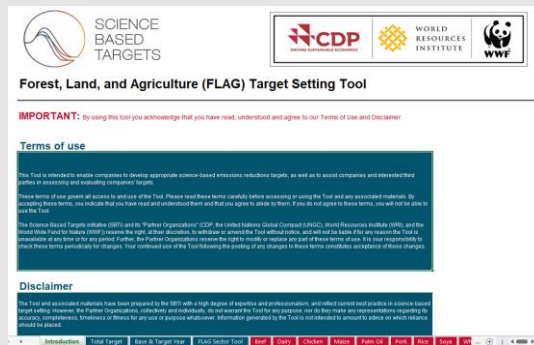
En plus de:

- SBTi Corporate Manual.
- SBTi Target Validation Protocol.
- SBTi Net-Zero Standard.
- SBTi Target Setting Tool.

SOUSSION DE VOTRE OBJECTIF FLAG

Target-Setting Tool

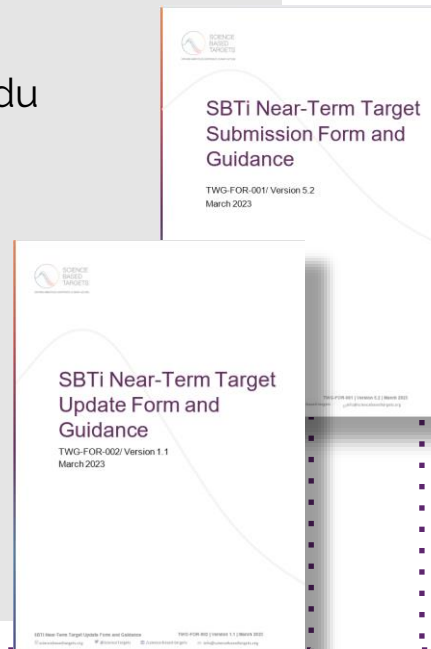
Une fois que vous avez effectué les processus de collecte des données nécessaires et que vous êtes prêt à élaborer vos objectifs FLAG, vous pouvez modéliser les objectifs à l'aide de l'outil FLAG.



Near-Term Target Submission Form

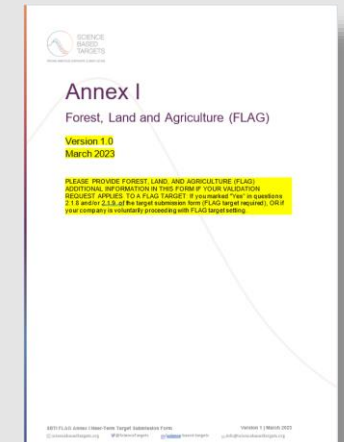
Le formulaire de soumission à court terme du SBTi a été modifié pour inclure des questions supplémentaires de base sur les émissions FLAG.

Si vous êtes une entreprise au sein du secteur FLAG, les informations fournies dans ce formulaire doivent **concerner uniquement les émissions de GES liées à l'énergie/à l'industrie.**



FLAG Annex

Il s'agit d'un nouveau document de soumission créé pour les validations des objectifs FLAG. Les informations saisies dans ce formulaire **doivent concerner uniquement les émissions de GES liées à l'utilisation des sols.** Vous devez soumettre ce formulaire uniquement si vous vous fixez un objectif FLAG.



IMPLICATIONS SUR LES OBJECTIFS EXISTANTS

Comment l'ajout d'un objectif FLAG affectera-t-il mon objectif basé sur la science existant?



Désagréger les émissions

Désagréger les émissions énergétiques / industrielles des émissions générées par l'utilisation et la gestion du sol.



Année de base

Choisissez une année de référence pour laquelle des données précises et détaillées sur les émissions FLAG sont disponibles.



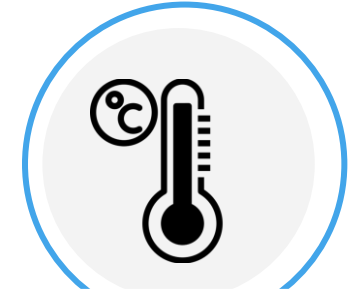
Couverture

Examinez la couverture de l'objectif basé sur la science existant.



Nouveau objectif

Si nécessaire, définissez un nouvel objectif pour les émissions énergétiques / industrielles.



Classification de température

La classification globale de la température est indiquée par la réduction des émissions énergétiques / industrielles.

IMPLICATIONS SUR LES OBJECTIFS EXISTANTS

Comment l'ajout d'un objectif FLAG affectera-t-il mon objectif de réduction existant ?



Checklist pour la mise à jour de votre objectif.

- Toutes les émissions de GES provenant de l'utilisation et de la gestion du sol sont exclues.
- Les objectifs répondent aux critères de la version 5.1.
- La couverture est adéquate (95 % s1+2, 67 % s3).
- Les exigences d'ambition sont respectées.
- Des exclusions sont fournies par rapport au total des émissions de GES énergétiques/industrielles.

PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION D'OBJECTIF FLAG RÉUSSIE

ACTION A PRENDRE

Assurez-vous que **vosre comptabilisation des émissions de GES liées aux activités du FLAG est suffisante**. La soumission d'un objectif FLAG auprès du SBTi nécessite au minimum la séparation des données des émissions FLAG par groupe de produits et par région géographique d'approvisionnement.

Idéalement, les données devraient également inclure la séparation des émissions associées aux changements d'utilisation du sol, à la gestion des terres et à la séquestration de carbone liée à l'utilisation du sol.



ACTION A PRENDRE



Assurez-vous que toutes les informations fournies dans le formulaire de **soumission principal concernent uniquement les émissions d'énergie / industrie**, et que toutes les informations fournies dans **l'annexe FLAG concernent uniquement les émissions FLAG**.

Les informations qualitatives et quantitatives concernant les exclusions, les activités, la couverture, etc. doivent toutes être relatives à l'inventaire approprié des GES.

ACTION A PRENDRE

Assurez-vous d'avoir utilisé l'approche FLAG appropriée en fonction des activités de votre entreprise. **Les entreprises du côté de la demande doivent utiliser l'approche sectorielle**.

Les entreprises du côté de l'offre peuvent utiliser l'approche par produit si le produit représente 10% ou plus des émissions totales.



VALIDATIONS FLAG: PRICING ET APERÇU DES DOCUMENTS

Quels objectifs êtes-vous en train de fixer ?	Informations sur les tarifs	Documents à soumettre	Outils à soumettre
Mise à jour de l'objectif à court terme + objectif FLAG	\$4,750 + \$7,500 = \$12,250	<ul style="list-style-type: none"> • Near-Term Target Update Submission Form • FLAG Annex 	<ul style="list-style-type: none"> • SBTi Target-Setting Tool • SBTi FLAG Target-Setting Tool
Mise à jour de l'objectif à court terme + objectif net-zéro + objectif FLAG	\$12,750 + \$7,500 = \$20,250	<ul style="list-style-type: none"> • Near-Term Target Update Submission Form • FLAG Annex • Net-Zero Submission Form Part I • Net-Zero Submission Form Part II 	<ul style="list-style-type: none"> • SBTi Target-Setting Tool • SBTi FLAG Target-Setting Tool • SBTi Net-Zero Tool
Mise à jour de l'objectif à court terme + objectif FLAG	\$9,500 + \$7,500 = \$17,000	<ul style="list-style-type: none"> • Near-Term Target Submission Form • FLAG Annex 	<ul style="list-style-type: none"> • SBTi Target-Setting Tool • SBTi FLAG Target-Setting Tool
Mise à jour de l'objectif à court terme + objectif net-zéro + objectif FLAG	\$14,500 + \$7,500 = \$22,000	<ul style="list-style-type: none"> • Near-Term Target Submission Form • FLAG Annex • Net-Zero Submission Form Part I • Net-Zero Submission Form Part II 	<ul style="list-style-type: none"> • SBTi Target-Setting Tool • SBTi FLAG Target-Setting Tool • SBTi Net-Zero Tool

ETUDES DE CAS

EXEMPLES DE DÉFINITION D'OBJECTIFS FLAG

ENTREPRISE A

ENTREPRISE DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

doit fixer un objectif FLAG

- L'entreprise A est une grande entreprise de la distribution alimentaire aux États-Unis (**secteur désigné FLAG**) spécialisée dans les produits d'épicerie et les articles divers.
- L'entreprise dispose déjà d'un objectif basé sur la science (établi avant janvier 2020) et souhaite également s'engager à fixer un objectif net-zéro.

ENTREPRISE B

ENTREPRISE DE TEXTILE

avec des émissions FLAG représentant >20 % de ses émissions totales, doit fixer un objectif FLAG

- L'entreprise B est une entreprise chinoise qui fabrique des textiles à base de plantes et de cellulose pour l'industrie de l'habillement.
- L'entreprise va fixer un objectif SBT pour la première fois. Étant donné que les émissions liées aux terres de l'entreprise représentent plus de 20% des émissions totales dans tous les domaines, l'entreprise doit fixer un objectif FLAG.

ENTREPRISE C

ENTREPRISE DE PRODUITS DE LA MER

avec <5 % des émissions FLAG, il n'est pas nécessaire pour l'entreprise de fixer un objectif FLAG

- L'entreprise C est une entreprise européenne spécialisée dans la pêche.
- L'entreprise dispose d'un objectif SBT existant (fixé après janvier 2020). Bien que l'entreprise opère dans un secteur désigné FLAG, elle ne génère que peu d'émissions FLAG et choisit de ne pas fixer d'objectif FLAG.

ENTREPRISE A : ÉCHÉANCIERS ET PROCESSUS



L'entreprise A dispose d'un objectif SBT existant (fixé avant janvier 2020) et souhaite fixer un objectif net-zéro en conjonction avec son objectif FLAG.

DATE LIMITE DE SOUMISSION

- L'entreprise doit soumettre dans les 6 mois suivant la publication finale du GHG Protocol Land Sector and Removals guidance.

COÛT

- Mise à jour à court terme + FLAG + net-zéro : \$20,250.

PROCESSUS

- L'entreprise prévoit de soumettre simultanément des objectifs à court terme (non-FLAG), FLAG et net zéro.
- Délai : 60 jours ouvrés pour la mise à jour à court terme (non-FLAG), les objectifs net-zéro et FLAG.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Formulaire de soumission des objectifs (mise à jour à court terme et net-zéro, parties I et II).
2. Annexe FLAG.
3. Outils de fixation des objectifs (à court terme, net-zéro et FLAG).

ENTREPRISE A : INFORMATIONS REQUISES

OBJECTIF DE MISE À JOUR À COURT TERME SUBMISSION FORM

- Les émissions liées à l'utilisation du sol existantes sont exclues de l'inventaire non-FLAG (sections 2.6-2.7).
- Les informations générales sur l'inventaire des émissions de GES FLAG sont incluses dans le formulaire de soumission de l'objectif (section 2.5).
- Informations sur l'objectif non-FLAG (section 3.1).

ANNEXE FLAG

- Informations sur la couverture de l'objectif FLAG, les approches et outils utilisés, et l'engagement de non-déforestation (sections 1.2-1.4).
- Informations supplémentaires sur l'inventaire des émissions de GES FLAG : émissions par produit et par région. Désagrégation des émissions liées aux changements d'utilisation du sol, à la gestion des terres et à la sequestration de carbone liée à l'utilisation du sol par produit (section 2.4 ou supplément Excel facultatif).

NET-ZÉRO PARTIE I PARTIE II

- Partie I : Langage relatif à l'objectif à long terme FLAG et non-FLAG (section 5).
- Partie II : Couverture de l'inventaire et de l'objectif FLAG et non-FLAG (sections 1.1-1.6 et 2.1-2.2).



ENTREPRISE B : ÉCHÉANCIERS ET PROCESSUS



L'entreprise B soumet des SBT pour la première fois en août 2023.

DATE LIMITE DE SOUMISSION

- L'entreprise doit soumettre un objectif FLAG au moment de la soumission.

COÛT

- Court terme + FLAG : \$17,000.

PROCESSUS

- L'entreprise soumettra des objectifs à court terme (FLAG et non-FLAG).
- Période : 30 jours ouvrés pour les objectifs non-FLAG. et FLAG.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Formulaire de soumission des objectifs (court terme).
2. Annexe FLAG.
3. Outils de définition des objectifs (court terme et FLAG).

ENTREPRISE B : INFORMATIONS REQUISES

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OBJECTIF

- Les émissions non-FLAG et les émissions et la sequestration de carbone liée à la bioénergie sont rapportées dans le formulaire de soumission à court terme (sections 2.6-2.7).
- Les informations générales sur l'inventaire des émissions FLAG sont incluses dans le formulaire de soumission de l'objectif (section 2.5).
- Les informations sur l'objectif à court terme non-FLAG sont également requises (section 3.1).

ANNEXE FLAG

- Les informations des émissions FLAG requises comprennent la couverture de l'objectif, les approches et outils utilisés, ainsi que l'engagement de non-déforestation (sections 1.2-1.4).
- Des informations supplémentaires sur l'inventaire des émissions FLAG sont nécessaires, notamment les émissions par produit et par région.
- La désagrégation des émissions liées aux changements d'utilisation du sol, à la gestion des terres et à la sequestration de carbone liée à l'utilisation du sol est requise par produit (section 2.4 ou supplément optionnel Excel).



ENTREPRISE C : ÉCHÉANCIERS ET PROCESSUS



L'entreprise C dispose d'objectifs SBT existants fixés avant 2020, mais elle met à jour ses objectifs à court terme et fixe des objectifs net-zéro.

DATE LIMITE DE SOUMISSION

- L'entreprise n'a pas besoin de fixer un objectif FLAG.

COÛT

- Mise à jour à court terme + net-zéro: \$12,750.

PROCESSUS

- L'entreprise soumettra les objectifs de mise à jour à court terme et net-zéro.
- Délai : 60 jours ouvrés.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Formulaire de soumission des objectifs : mise à jour à court terme et net-zéro parties I et II.
2. Outil de fixation des objectifs (à court terme et net-zéro).

ENTREPRISE C : INFORMATIONS REQUISES

FORMULAIRE DE SOUSSION DE MISE À JOUR À COURT TERME

- Inventaire des émissions de GES incluant les émissions FLAG brutes (section 2.7).
- Émissions et séquestration de carbone liées à la bioénergie (section 2.6).
- Informations générales sur l'inventaire des émissions de GES FLAG incluses dans le formulaire de soumission des objectifs (section 2.5).
- Informations sur les objectifs à court terme.

NET-ZÉRO PARTIE I PARTIE II

- Partie I : Langage et ambition des objectifs à long terme (section 5).
- Partie II : Inventaire des émissions de GES et couverture des objectifs (sections 1.1-1.6 et 2.1-2.2).



CLOTURE

LE MOMENT D'AGIR C'EST MAINTENANT!

- Nous appelons de manière urgente **toutes les entreprises à fixer des objectifs net-zéro** basés sur la science.
- Rejoignez notre [liste de diffusion](#) pour recevoir des mises à jour.
- Le référentiel SBTi FLAG (rapport final, outil et annexe méthodologique) et des ressources supplémentaires, ainsi que cet enregistrement sont disponibles sur [la page web de SBTi FLAG](#).
- Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse flag@sciencebasedtargets.org.



MERCI!

ORGANISATIONS PARTENAIRES



United Nations
Global Compact



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE




EN COLLABORATION AVEC



 sciencebasedtargets.org

 [@ScienceTargets](https://twitter.com/ScienceTargets)

 [Science Based Targets](https://www.youtube.com/ScienceBasedTargets)

 [/science-based-targets](https://www.linkedin.com/company/science-based-targets)

 info@sciencebasedtargets.org